

Code de la route – Organisation et contenu de la formation

Cadre réglementaire

L'Épreuve Théorique Générale est organisée conformément au Code de la route.

La réussite à l'ETG est obligatoire avant la présentation à l'examen pratique.

Contenus pédagogiques

- Signalisation verticale et horizontale.
- Règles de priorité et intersections.
- Usagers vulnérables.
- Facteurs de risque : alcool, stupéfiants, vitesse, fatigue.
- Notions de sécurité et d'éco-conduite.

Validité et présentations

Le Code est valable 5 ans.

Il permet 5 présentations maximum à l'épreuve pratique.